

DIJON : Exonérations de charges et extensions des terrasses, la Ville soutient ses commerçants

La ville de Dijon est pleinement engagée pour soutenir une reprise économique indispensable à la vie du pays et de notre ville.



En complément des premières mesures d'exonérations de charges décidées le 14 mai lors du Bureau métropolitain, un plan d'aide aux commerces a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 28 mai. Mobilisée en faveur des commerçants dijonnais, la ville de Dijon autorise des

extensions exceptionnelles de terrasses cet été pour permettre aux cafetiers et aux restaurateurs d'accueillir leur clientèle dans le respect des consignes sanitaires.

Pour accompagner les entreprises du territoire touchées par la crise – les petites et moyennes entreprises, les commerçants et les artisans – François Rebsamen, maire de Dijon et président de Dijon métropole, a proposé une série de mesures d'exonérations pour 6 mois : droits de voirie, terrasses, étalages, stores, enseignes... pour tous les commerces dijonnais, redevances des marchés, redevances des Food trucks, redevances des manèges et autres dispositifs forains, loyers pour les professionnels installés dans des locaux appartenant à la ville de Dijon (Brasserie du Musée des Beaux-Arts, les kiosques de restauration le long des lignes de tramway, le kiosque et bâtiment de restauration dans les parcs et jardins, le site du Domaine du Lac et son cabaret l'Odysseo, les sociétés occupants les locaux du Marché de Gros, la fédération des commerçants Shop in Dijon, le Potager des Ducs maraîchers).

Le dialogue engagé par la ville de Dijon avec ses partenaires économiques et les représentants de la profession a mis en lumière le besoin d'agrandir temporairement les terrasses pour permettre l'application des consignes sanitaires tout en continuant d'accueillir la clientèle habituelle. Une commission hebdomadaire est chargée d'examiner toutes les demandes. D'ores et déjà, 150 demandes de commerçants de tous les quartiers de la ville ont été étudiées. Dans 90 % des cas, la commission présidée par la ville et associant les représentants professionnels a rendu un avis favorable. Chacune des demandes est examinée en tenant compte des impératifs de tranquillité publique et de sécurité, notamment pour le passage des véhicules de secours. Ainsi, les terrasses des établissements situés place de la Libération peuvent être étendues, tout comme celles de la place du Théâtre et de la place Émile Zola, selon la place disponible. La piétonisation partielle de la rue Auguste Comte en soirée est en cours d'étude.

D'ores et déjà, la ville annonce que le tour des halles centrales sera complètement piétonnisé en juillet et en août. Des contre-terrasses pourront ainsi être installées en face des établissements, là encore sous réserve de laisser la place disponible pour garantir un cheminement piéton agréable ou de contraintes liées au passage d'éventuels véhicules de secours. Dijon, ville d'art et d'histoire, haut lieu de la gastronomie française et du vin, compte de nombreux restaurateurs et cafetiers qui participent pleinement à la promotion de notre savoir-vivre, de notre culture dijonnaise, régionale et française. Les touristes attendus cet été pourront ainsi profiter de l'attractivité du secteur sauvegardé dans toutes ses dimensions culturelles, patrimoniales et conviviales.

Selon François Rebsamen, « *ces mesures complémentaires de soutien aux commerçants ne sauraient remettre en cause la tranquillité publique et le calme auxquels aspirent à juste titre les riverains. La ville de Dijon sera vigilante quant aux autorisations données, qui seront retirées en cas de manquement aux règles de bon voisinage et de non-respect des limitations sonores. Après deux mois d'un confinement éprouvant, après la réouverture des musées, la reprise des restaurants et des cafés est une très bonne nouvelle pour notre ville, pour ses habitants, pour ses commerçants et pour les touristes. Il est de la responsabilité de chacun de faire la preuve que le civisme et le vivre ensemble sont au cœur des préoccupations partagées, afin que cette nouvelle étape du déconfinement nous permettent, réellement, de surmonter la crise et d'aller de l'avant. »*